Demande de subventions 2024

La Ville d’Orly soutient la vie associative en apportant une aide financière, sous forme de subventions annuelles ou exceptionnelles.

Le dossier de demande de subvention sera disponible sur le site internet de la ville et les associations pourront le remplir et le déposer en ligne.La campagne des demandes de subventions pour l’année 2025 se déroulera du 3 juin au 16 septembre 2024. Le dossier pourra être envoyé par mail, par voie postale ou déposé à la Maison des associations et du citoyen (dossier disponible en format papier et aide possible). Le service vie associative peut aussi accompagner les associations ou orienter vers les services compétents pour les demandes de financements dans le cadre de dispositifs départementaux, régionaux ou encore nationaux.